

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	GAÉTAN BARRETTE
Circonscription :	LA PINIÈRE

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Le Grand défi Pierre Lavoie</b>	<b>23 octobre 2016</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Manteau de marque « Lacoste » et tuque à l'effigie du Grand défi Pierre Lavoie.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Cadeaux offerts au ministre de la Santé et des Services sociaux et député de La Pinière et aux autres dignitaires présents à l'occasion de la Grande marche de Montréal du Grand défi Pierre Lavoie.</b>	

<b>Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Gaétan Barrette</b>	<b>Date de la déclaration 2016-11-01</b>
---	--